



Bienvenue à la maison



Nous sommes ici pour que vous vous sentiez à la maison !
Toute l'information pour une intégration facile



משרד העלייה והקליטה
Ministère de l'Alya et de l'Intégration





Chers Olim, nous savons qu'il n'est pas simple de commencer une nouvelle vie.

C'est pour cela que nous sommes ici!

Le ministère de l'Alya et de l'Intégration est chargé d'attribuer l'aide qui vous est accordée par l'État d'Israël en tant qu'Olim et Citoyens de Retour*, depuis le stade des premiers préparatifs jusqu'à votre installation et votre intégration dans tous les domaines de la vie au sein de la société israélienne.

Dans cette brochure vous trouverez toute l'information dont vous aurez besoin dès votre atterrissage en Israël et pendant les premiers jours en Israël. Vous pourrez ainsi profiter de tous les services qui vous reviennent.

Bienvenue en Israël !

*Une personne reconnue comme Olé, Citoyen Olé, Mineur de retour ou Citoyen de retour.





Vous montez dans l'avion ?

Vérifiez que les documents ci-dessous sont entre vos mains et non pas dans vos valises :

- Passeport avec un visa d'Olé.
- Acte de naissance original apostillé.
- Livret de famille apostillé.
- Certificat de judaïté.
- Acte de divorce (si nécessaire) apostillé.
- Acte de décès du conjoint (si nécessaire) apostillé.
- Ordre de nomination d'un tuteur apostillé – si votre enfant de plus de 18 ans a des besoins spécifiques nécessitant un tuteur.
- Lettre du délégué d'Alia – si vous en avez reçue.
- Tout autre document utile se rapportant à votre situation.

De façon générale, l'Autorité de la Population et de l'Immigration exige une autorisation avec une apostille sur tous les documents administratifs. Avec certains pays il n'y a pas d'accord sur les apostilles, dans ce cas veuillez-vous adresser à un délégué de l'Agence juive pour vérifier quelle est l'alternative pour l'autorisation demandée.





À votre arrivée à l'aéroport Ben Gourion, voici les services et les démarches qui vous attendent:

Accompagnement individuel - Avant le contrôle des passeports, un représentant du ministère de l'Alya et de l'Intégration viendra à votre rencontre pour vous accompagner durant le processus. Si notre représentant ne vous a pas trouvé, rendez vous dans la zone de contrôle des passeports, au contrôle des frontières, ou au bureau de renseignements situé dans le hall de récupération des bagages, le personnel sera heureux de vous aider.

Légère collation, service infirmier, espace mère et nourrisson, communications téléphoniques vers Israël - À votre disposition au terminal du ministère de l'Alya et de l'Intégration.

Nouveaux documents - Au terminal du Ministère on vous remettra: une carte d'Olé ou une carte d'ayant droit familiale (les enfants célibataires de moins de 21 ans sont inscrits sur la carte d'Olé familiale), une carte d'identité provisoire ou une attestation d'inscription à l'état civil, une attestation d'inscription à la caisse maladie et un formulaire pour l'ouverture d'un compte en banque.

Panier d'intégration - L'aide financière est accordée pendant les six premiers mois de résidence en Israël pour vos dépenses quotidiennes. L'aide est attribuée en sept paiements.

En tant que bénéficiaire du "Panier d'intégration", vous recevrez un premier versement en liquide.





Numéro de versement	Couple	Famille Mono-parentale	Personne seule	Couple avant l'âge de la retraite	Chef de famille mono-parentale avant la retraite	Personne seule avant la retraite	Couple à la retraite	Retraité chef de famille mono-parentale	Retraité seul	Enfant 0-4 ans	Enfant 4-18 ans	Enfant 18-21 ans	Supplément pour les familles de six personnes ou plus
Paiement en espèces remis à l'aéroport Ben Gourion	2 500	2 300	1 250	2 500	2 300	1 250	2 500	2 300	1 250	250	250	250	0
Bon pour un transfert bancaire	3 814	1 465	1 432	3 645	1 494	1 442	3 601	1 454	2 190	3 027	2 999	3 039	0
Premier versement	4 827	4 358	2 637	6 210	5 224	3 359	3 854	3 367	2 665	1 278	670	1 058	841
Deuxième versement	4 827	4 358	2 637	6 210	5 224	3 359	3 854	3 367	2 665	1 278	670	1 058	841
Troisième versement	4 827	4 358	2 637	6 210	5 224	3 359	3 854	3 367	2 665	1 278	670	1 058	841
Quatrième versement	4 827	4 358	2 637	6 210	5 224	3 359	3 854	3 367	2 665	1 278	670	1 058	841
Cinquième versement	4 827	4 358	2 637	6 210	5 224	3 359	3 854	3 367	2 665	1 278	670	1 058	841
Sixième versement	4 827	4 358	2 637	6 210	5 224	3 359	3 854	3 367	2 665	1 278	670	1 058	844
Total du Panier d'intégration	35 276	29 913	18 504	43 405	35 138	22 846	29 225	23 956	19 430	10 945	7 269	9 637	5 049



Assurance santé et caisse maladie - En tant qu'Olé, vous avez droit à l'assurance santé depuis le jour de l'obtention de votre statut d'Olé Hadash. Pour en bénéficier, vous devez être affilié à l'une des caisses maladie. Vous pourrez vous inscrire gratuitement à la caisse de votre choix à l'aéroport, ou dans un des bureaux de poste (paiement symbolique et en présence des deux conjoints), ou trois semaines après avoir reçu le statut d'Olé vous pouvez vous inscrire sur le site internet de la Caisse d'Assurance Nationale - le Bitouah Léoumi (gratuitement).

Nous vous conseillons de choisir à quelle caisse maladie vous voulez vous inscrire avant votre Alya en Israël. À noter! L'inscription à la caisse maladie doit être effectuée dans les 90 jours après votre Alya. Après cette période, vous devrez vous inscrire à la caisse maladie dans une des succursales du Bitouah Léoumi.

Bagages - Les démarches administratives terminées, vous pourrez descendre récupérer vos bagages, accompagné d'un représentant du Ministère.

Transport gratuit depuis l'aéroport - Vous avez droit à un transport unique gratuit vers la destination de votre choix, avec vos bagages.

À noter: si votre destination est Eilat ou ses alentours et que vous souhaitez vous y rendre en avion, veuillez nous en informer environ deux semaines avant votre Alya.

Votre premier logement en Israël

Les premiers jours, vous pouvez résider chez des parents ou des amis, ou dans un logement que vous aurez loué ou acheté au préalable.

Si vous souhaitez participer à l'un des programmes organisés par l'Agence juive (les centres d'intégration, Bayt Rishon Bamoledet, etc.), il faudra en convenir avec l'Agence juive avant votre Alya.

À qui s'adresser ?

Au bureau de l'Agence Juive de votre région , ou consultez le site internet du Global Center :

http://www.jewishagency.org/Global_Center



Quelles démarches faire pendant les premiers jours en Israël ?

Ouvrir un compte en banque: Il faut ouvrir un compte en banque en shekels. Il est recommandé de le faire au plus vite afin que nous puissions vous verser l'aide à laquelle vous avez droit et afin de recevoir les allocations du Bitouah Léoumi, si vous y avez droit.

Pour un compte en banque familial, l'inscription des deux conjoints est nécessaire.

À noter: Certaines banques demandent un numéro de dossier au centre des impôts du pays d'origine, en France il s'agit du NIF (numéro d'identification fiscale), en Russie il s'agit du INN, aux Etats-Unis du SSN et dans de nombreux autres pays du TIN (Tax Identification Number).

Pour ouvrir un compte en banque, munissez-vous de votre carte d'identité israélienne et de votre carte d'Olé*. Si l'un des conjoints ne peut pas se déplacer, il faudra apporter une procuration notariée de celui-ci.

À noter: Il faut déposer au moins un shekel sur le compte en banque afin qu'il soit activé, et que le ministère de l'Alya et de l'Intégration puisse transférer l'aide financière sans problème.

Afin de recevoir les aides, il faudra remettre au ministère de l'Alya et de l'Intégration une attestation d'ouverture du compte signé par votre banque avec vos coordonnées bancaires, afin de pouvoir y transférer l'aide financière.

À qui s'adresser?

À la banque commerciale de votre choix en Israël. Il est recommandé de choisir une agence près de chez vous.

*Selon la loi, la carte d'Olé peut servir de carte d'identité jusqu'à 30 jours après son émission.





Rendez-vous au ministère de l'Alya et de l'Intégration: Nous serons heureux de vous rencontrer dans un de nos bureaux afin de vous fournir toutes les informations nécessaires concernant le panier d'intégration, l'allocation d'assurance de revenu, l'aide à l'emploi, le système scolaire, les oulpanim pour apprendre l'hébreu, ainsi que les possibilités d'aide des autres ministères, comme l'aide à la location.

Afin de recevoir les aides financières auxquelles vous avez droit, veuillez remettre à votre conseiller du ministère de l'Alya et de l'Intégration l'autorisation d'ouverture de votre compte en banque, ainsi que l'attestation de versement d'un montant minimal prouvant que le compte est actif.

Inscription à l'Oulpan: La connaissance de l'hébreu est indispensable pour une intégration réussie. Il est donc recommandé de consacrer les premiers mois de votre Alya à l'étude de l'hébreu. Vous trouverez des informations supplémentaires à la page 13 de cette brochure.

À qui s'adresser ?

Aux conseillers d'intégration. La liste des bureaux régionaux du Ministère, proches de chez vous, figurent à la fin de cette brochure.





Commander une carte d'identité et un passeport israélien: Après votre arrivée à l'aéroport, muni de votre visa d'Olé, un représentant du ministère de l'Alya et de l'Intégration mandaté par l'Autorité de la Population et de l'Immigration vous remettra une carte d'identité provisoire (valable trois mois). Si pour une raison quelconque vous ne recevez pas de carte d'identité provisoire, on vous délivrera un formulaire à remettre à l'Autorité de la Population et de l'Immigration pour récupérer votre carte d'identité définitive (biométrique, voir plus loin).

Documents biométriques: Dorénavant en Israël, les papiers d'identité sont tous biométriques. Il y a deux types de documents biométriques: la carte d'identité ainsi que les documents nécessaires pour voyager (passeport ou laissez-passer - *Téoudat Maavar*). Les résidents qui se rendent auprès de l'Autorité de la Population et de l'Immigration pour obtenir une carte d'identité, un passeport ou une Téoudat Maavar se verront remettre des documents biométriques uniquement.

Pour recevoir votre carte d'identité définitive, il faut se rendre à une des succursales de l'Autorité de la Population et de l'Immigration (en prenant rendez-vous à l'avance) et remettre les formulaires dûment remplis. L'émission d'un passeport est payante. Munissez-vous de la carte d'identité provisoire reçue à l'aéroport. Le passeport et/ou la carte d'identité biométriques vous seront adressés par la poste environ trois semaines plus tard.

Documents à fournir : Carte d'Olé, acte de naissance, livret de famille, acte de divorce ou acte de décès du conjoint (si nécessaire), formulaire d'inscription reçu à l'aéroport, passeports de tous les membres de la famille. On vous demandera peut être de présenter un contrat de location.

À qui s'adresser ?

À l'Autorité de la Population et de l'Immigration: *3450 | www.piba.gov.il



Equivalence du permis de conduire étranger en permis de conduire israélien : Les Olim Hadashim ont le droit de conduire en Israël avec un permis de conduire étranger valide **pendant un an après** leur Alya, dans un véhicule correspondant à leur permis, et à condition d'avoir l'âge requis.

Pour pouvoir conduire par la suite, il faut convertir le permis de conduire étranger en un permis de conduire israélien dans les **cinq ans** suivant l'Alya, à condition que le permis étranger ait été délivré avant l'obtention du statut d'Olé Hadash et avant l'entrée en Israël.

Pour convertir un permis étranger en permis israélien, il faut tenir compte des points suivants:

- 1. Les Olim dont le permis étranger a été délivré depuis moins de cinq ans** devront passer un examen de conduite pratique et un examen de vue.
- 2. Les Olim dont le permis étranger a été délivré depuis cinq ans et plus** pourront obtenir immédiatement leur permis israélien, sans avoir à passer un examen pratique de conduite et sans passer un examen de vue (sauf pour les personnes âgées de 70 ans et plus qui ne sont pas exemptées d'un examen pratique de conduite et d'un examen de vue).

Dans tous les cas, le titulaire du permis doit porter des lunettes ou des lentilles s'il en a besoin, ainsi que signaler à l'Autorité des Permis tout problème médical pouvant altérer sa capacité de conduire.

À noter! Selon les directives du Ministère des Transports, les permis de conduire doivent être présentés avec une traduction notariée effectuée en Israël, hormis les permis en anglais et en arabe.

À qui s'adresser?

Pour plus de renseignements veuillez contacter le centre d'information du ministère des Transports et de la Sécurité routière au *5678 ou consultez le site internet du ministère :

https://www.gov.il/he/service/convert_driving_license



L'allocation d'assurance de revenu

À la fin des paiements du Sal Klita, un **Olé Hadash seul ou en famille**, est susceptible de bénéficier d'une allocation d'assurance de revenu (Avtakhat Akhnassa) du ministère de l'Alya et de l'Intégration. Cette aide est accordée aux personnes qui ne travaillent pas. Il est possible qu'une personne ou une famille qui n'ont pas droit au Sal Klita pour différentes raisons, puissent être éligibles à cette aide.

Votre conseiller d'intégration pourra vous renseigner de façon plus détaillée lors de votre première entrevue.

Allocations du Bitouah Léoumi

Allocations familiales – *Kitsbat Yéladim*

Après avoir transmis vos coordonnées bancaires à un représentant du ministère de l'Alya et de l'Intégration, celles-ci seront transmises au Bitouah Léoumi, vous pourrez ainsi percevoir les allocations familiales automatiquement, par virement sur votre compte en banque. Si vous ne les recevez pas, contactez immédiatement le Bitouah Léoumi.

Allocation vieillesse – ou Allocation spéciale de vieillesse

Pour obtenir des informations et vérifier votre éligibilité, veuillez-vous adresser au Bitouah Léoumi. Munissez-vous des documents suivants: carte d'identité ou attestation d'inscription à l'état civil, Téoudat olé, ainsi que tout document attestant de votre situation financière.

À qui s'adresser?

À la Caisse d'Assurance Nationale - le Bitouah Léoumi: *6050 | www.btl.gov.il





Services, informations et aides pendant votre première année d'Alya

Sujet	Démarche	À qui s'adresser
Carte d'identité (<i>Téoudat Zéout</i>)	Après votre arrivée à l'aéroport Ben Gourion, le ministère de l'Alya et de l'Intégration est mandaté par l'Autorité de la Population et de l'Immigration pour vous remettre une carte d'identité provisoire ou une attestation d'inscription à l'état civil. Veuillez-vous rendre ensuite auprès du bureau de l'Autorité de la Population et de l'Immigration près de chez vous pour recevoir votre carte d'identité définitive.	Autorité de la Population et de l'Immigration – Réshout HaOkhlousin VéHaguira www.piba.gov.il *3450
Carte d'immigrant (<i>Téoudat Olé</i>)	La Téoudat Olé est délivrée à l'aéroport Ben Gourion pour les personnes titulaires d'un Visa d'Olé. Les personnes qui font la procédure pour obtenir leur statut d'Olé en Israël recevront leur Téoudat Olé au bureau du ministère de l'Alya et de l'Intégration le plus proche de leur domicile, après avoir reçu le statut d'Olé auprès de l'Autorité de la Population et de l'Immigration et après vérification de leur éligibilité.	Conseillers d'intégration au ministère de l'Alya et de l'Intégration www.klita.gov.il
Carte d'ayant droit (<i>Téoudat Zakaout</i>)	Emission d'une carte d'ayant droit pour les personnes ayant des droits comme un Olé à l'aéroport Ben Gourion, ou dans un des bureaux du Ministère de l'Alya et de l'Intégration après la vérification d'éligibilité.	Conseillers d'intégration au ministère de l'Alya et de l'Intégration www.klita.gov.il
Ouverture d'un compte bancaire (<i>Ptihat Hechbon Bank</i>)	Pour recevoir les aides financières des différents organismes, il faut ouvrir un compte dans la banque de votre choix en Israël.	Banques commerciales
Aide financière – Panier d'intégration (<i>Sal Klita</i>)	Après l'Alya, le ministère de l'Alya et de l'Intégration versera un panier d'intégration aux personnes éligibles durant la première moitié de la première année en Israël. Le panier d'intégration est versé en sept paiements.	Conseillers d'intégration au ministère de l'Alya et de l'Intégration www.klita.gov.il



Sujet	Démarche	À qui s'adresser
Assurance santé et inscription à la caisse maladie (<i>Bitouah Réfouï – Rishoum LéKoupat Holim</i>)	Dans le cadre de la loi de l'assurance santé publique, vous avez droit à l'assurance santé gratuite durant les 6 premiers mois d'Alya*, depuis le jour de l'obtention de votre statut d'Olé ou d'ayant droit comme un Olé. L'inscription à la Caisse Maladie – la Koupat Holim, se fait à l'aéroport Ben Gourion, ou dans un bureau de poste, ou sur le site internet du Bitouah Léoumi. Pour les personnes ayant le statut de <i>Katin Hozér</i> – Mineur de Retour, ou <i>Ezrah Olé</i> – Citoyen Olé, l'inscription à la caisse maladie sera effectuée dans un des bureaux du Ministère de l'Alya et de l'Intégration et sera transférée dans la base des données du Bitouah Léoumi. *Pendant la deuxième moitié de votre première année en Israël, si vous ne travaillez pas, il est possible que vous soyez exempté des cotisations d'assurance santé publique à la Caisse d'Assurance Nationale (<i>Bitouah Léoumi</i>). Pour bénéficier de ce droit, veuillez-vous rendre au bureau du Bitouah Léoumi près de chez vous.	Aéroport Ben Gourion ou Bureau de Poste www.israelpost.co.il 171 Caisse d'Assurance Nationale – Bitouah Léoumi www.btl.gov.il *6050
Oulpan d'hébreu	Vous avez droit à une subvention pour apprendre l'hébreu dans un Oulpan qui dure 5 mois. Selon décision temporaire, vous pouvez déposer une demande d'oulpan subventionné pendant les 10 ans suivant la réception du statut d'Olé. En plus des classes d'Oulpan du ministère de l'Éducation, le ministère de l'Alya et de l'Intégration a mis en place un système de bons ("Vaoutch'er") vous donnant la possibilité d'apprendre l'hébreu dans des structures privées. Il est possible de bénéficier du droit d'apprendre l'hébreu dans les 2 types de structure – les Oulpan du ministère de l'Éducation et les cadres privées, en fonction des besoins du Olé. Pour obtenir plus d'informations veuillez contacter votre conseiller d'intégration.	Conseillers d'intégration au ministère de l'Alya et de l'Intégration www.klita.gov.il



Sujet	Démarche	À qui s'adresser
Inscription des enfants à la crèche/ à la maternelle/ à l'école	L'inscription des enfants de 0 à 3 ans dans les crèches et garderies publiques se fait auprès du ministère du Travail et des Affaires sociales. L'inscription à la maternelle, pré-obligatoire (3-4 ans) et obligatoire (5-6 ans), et l'inscription à l'école primaire et au collège se fait auprès de la municipalité. Pour le lycée, l'inscription s'effectue auprès de l'école.	Ministère du Travail et des Affaires sociales – Département des crèches et des garderies www.molsa.gov.il Municipalités
Allocation d'assurance de revenu (<i>Avtakhat Akhnassa</i>)	À la fin des versements du panier d'intégration pendant la première année de votre Alya, vous pourriez avoir droit à une allocation d'assurance de revenu. Pour vérifier vos droits et recevoir cette aide, veuillez vous adresser à un conseiller d'intégration.	Conseillers d'intégration au Ministère de l'Alya et de l'Intégration www.klita.gov.il
Réductions des frais de douane et de TVA	Les Olim et les personnes ayants droit comme un Olé peuvent être exonérés de taxes sur l'importation d'objets personnels, objets de maison et appareils mobiles de travail, voiture (exemption partielle), etc. Les Olim pourront également bénéficier d'une exemption de TVA pour l'achat d'un climatiseur fabriqué en Israël uniquement . Pour plus d'informations sur les objets concernés, les périodes de droit, etc., veuillez-vous rendre dans un des bureaux de l'administration fiscale ou des douanes ou consultez leur site internet.	Autorité fiscale www.taxes.gov.il



Sujet	Démarche	À qui s'adresser
Allocations de la Caisse d'Assurance Nationale (<i>Bitouah Léoumi</i>)	Vous pouvez vérifier quels sont vos droits aux différentes allocations auprès de la Caisse d'Assurance Nationale – le <i>Bitouah Léoumi</i> .	Caisse d'Assurance Nationale www.btl.gov.il *6050
Equivalence du permis de conduire (<i>Hamarat Rishayon Néhiga</i>)	Les Olim ont le droit de conduire avec un permis étranger en cours de validité pendant un an après leur Alya, dans un véhicule correspondant à leur permis. Ils pourront ensuite convertir leur permis étranger en permis israélien. Pour vérifier vos droits contactez le ministère des Transports et de la Sécurité routière, ou consultez le site internet.	Centre d'information du ministère des Transports et de la Sécurité routière *5678 Bureau des permis: https://www.gov.il/he/service/convert_driving_license
Logement (<i>Diyoum</i>)	L'aide au logement est accordée sous forme d'allocation logement par le ministère de la Construction et du Logement ou par l'attribution d'un logement social si vous y avez droit. À partir du 8e mois après l'Alya, pour vérifier si vous pouvez bénéficier d'une aide au logement, veuillez-vous adresser aux conseillers d'intégration.	Conseillers d'intégration au ministère de l'Alya et de l'Intégration www.klita.gov.il
Réduction de la taxe d'habitation (<i>Arnona</i>)	Les Olim et les Citoyens Olim ont droit à une réduction (jusqu'à 90%) sur la taxe d'habitation durant la première ou la deuxième année d'Alya (selon les règlements municipaux et les limites de taille de l'appartement). Les mineurs de retour (<i>Katin Hazer</i>) n'ont pas droit à cette réduction. Pour bénéficier de cette réduction veuillez-vous rendre au département des paiements de la mairie, et présentez votre Téoudat Olé ou votre carte d'ayant droit.	Municipalité



Sujet	Démarche	À qui s'adresser
Emploi (<i>Taasouka</i>)	Les conseillers d'intégration vous aideront à élaborer un programme professionnel personnalisé, grâce aux aides du ministère: subvention pour une formation professionnelle (programme de <i>Vaoutch'er</i>), préparation aux examens de licence professionnelle, oulpans d'hébreu professionnel pour les ayants droits, aide au placement (est susceptible de comprendre le financement du salaire durant les premiers mois d'embauche), aide à la recherche d'un emploi, etc.	Conseillers d'intégration au ministère de l'Alya et de l'Intégration www.klita.gov.il
Licence d'exercice (<i>Rishouy Miktsoi</i>)	Les Olim souhaitant exercer une profession réglementée (profession nécessitant une licence d'exercice en Israël) doivent suivre une procédure en vue d'obtenir cette licence, selon les lois et les directives des administrations délivrant les licences pour chaque profession.	Conseillers d'intégration au ministère de l'Alya et de l'Intégration www.klita.gov.il
Réduction d'impôt sur le revenu (<i>Hakalot BéMass Akhnassa</i>)	Les Olim, les citoyens Olim, les mineurs de retour et les citoyens de retour peuvent bénéficier d'exemptions d'impôts et de déclaration sur l'ensemble des revenus de l'étranger, pendant les dix premières années d'Alya.	Centre des impôts www.taxes.gov.il
Étudiants	Les étudiants Olim admis dans des établissements supérieurs en Israël peuvent recevoir une aide (une bourse d'étude principalement) de l'Office des Étudiants, en accord avec les règlements de l'Office des Étudiants. La période d'éligibilité est de 36 mois après l'obtention du statut d'Olé ou d'ayant droit comme un Olé, ne comprend pas la période de service militaire/ national/ civil.	Office des Étudiants au Ministère de l'Alya et de l'Intégration www.klita.gov.il



Sujet	Démarche	À qui s'adresser
Soldats (Hayalim)	Un soldat Olé reconnu par Tsahal comme un "soldat isolé" (<i>Hayal Boded</i>) ou comme ayant droit à un "soutien de famille" est susceptible d'avoir droit à une bourse mensuelle du ministère de l'Alya et de l'Intégration, en plus du salaire militaire et de la bourse de Tsahal, en fonction des conditions et des périodes de droits. En outre, un soldat Olé reconnu comme un "soldat isolé" pourrait également bénéficier d'une aide au loyer mensuelle attribuée par le ministère de la Construction et du Logement.	Conseillers d'intégration au ministère de l'Alya et de l'Intégration www.klita.gov.il Ministère de la Construction et du Logement www.moch.gov.il
Scientifiques (Mad'anim)	Le centre d'intégration des scientifiques participe aux frais d'embauche des scientifiques et aide l'employeur à intégrer professionnellement un scientifique Olé ou citoyen de retour dans le domaine de la recherche et de développement. Des allocations pour les frais quotidiens sont également accordées pour les étudiants titulaires d'un doctorat, selon les directives du ministère.	Conseillers d'intégration au ministère de l'Alya et de l'Intégration www.klita.gov.il
Entreprenariat (Yazamout Iskit)	Le programme pour l'encouragement à l'entreprenariat a pour but d'aider les Olim dans la création de petites ou moyennes sociétés. Cette aide est susceptible de comprendre les services suivants: définir les besoins des services proposés par l'entreprise en général et en fonction de son emplacement; établir un modèle d'entreprise pour une nouvelle affaire ou développer une affaire existante; aide à la préparation du projet d'entreprise pour une start-up ou pour obtenir un financement; prêts à des conditions spéciales; conseil et coaching en création d'entreprise et en fiscalité; ateliers professionnels à thèmes dans différents domaines.	Conseillers d'intégration au ministère de l'Alya et de l'Intégration www.klita.gov.il



Proyektorim – Accompagnateurs des Olim dans les autorités locales

Le ministère de l'Alya et de l'Intégration soutient les autorités locales afin qu'elles puissent embaucher des "Proyektorim" – des coordinateurs d'intégration qui accompagnent les Olim.

Des Proyektorim qui parlent différentes langues sont à votre disposition dans la plupart des villes et leur rôle principal est de vous accompagner tout au long du processus d'intégration et des premières années d'Alya pour vous permettre une intégration facile et optimale.

Les coordinateurs d'intégration – les Proyektorim, permettent de faire le lien entre les Olim et les différents Départements des autorités locales, des ministères et de diverses institutions. Le coordinateur d'intégration vous donnera des informations dans des domaines divers et variés et vous aidera dans les démarches telles que: l'inscription à un Oulpan d'hébreu, l'inscription des enfants dans un cadre scolaire, la recherche d'un emploi, etc. L'aide du coordinateur vous guidera vers les bons endroits et vous fera gagner du temps pour trouver les réponses à vos questions.

Pour plus d'informations sur le coordinateur d'intégration de votre ville, veuillez contacter le bureau de District du ministère de l'Alya et de l'Intégration le plus proche de votre lieu de résidence ou consultez le site internet du ministère de l'Alya et de l'Intégration, où les listes des Proyektorim et leurs coordonnées sont mises à jour. Les numéros de téléphone des bureaux régionaux du ministère sont publiés dans cette brochure.





Les employés et la direction du ministère de l'Alya et de l'Intégration se tiennent à votre disposition pour vous aider dans votre intégration. Contactez-nous, nous serons heureux de vous aider et de vous transmettre les coordonnées des coordinateurs d'intégration de votre ville.

**District Haïfa et Nord
1599-500-922**

Région de Haïfa et des Krayot
1599-500-922

Région de la Haute Galilée
1599-500-920

Région de Nof HaGalil
VéaAmakim (Nazareth Illit)
1599-500-903

Région de Hadéra
1599-500-904

**District Tel Aviv et Centre
1599-500-901**

Région de Tel Aviv
1599-500-901

Région de Rishon Letsion
et de Holon
1599-500-910

Région de Netanya et du Sharon
1599-500-905

Région de Pétah Tikva
et la côtière
1599-500-907

**District Sud et Jérusalem
1599-500-921**

Région de Béer Shéva et du
Néguev
1599-500-921

Région de Jérusalem et de
Judée
1599-500-923

Région d'Ashdod et d'Ashkelon
1599-500-914

Ligne d'information 03-973 3333 | *2994
info@moia.gov.il | www.klita.gov.il



לפני

Bienvenue à la maison



Il est important que nous gardions contact

Le ministère de l'Alya et de l'Intégration vous attribue un conseiller d'intégration personnel, fixe, qui parle votre langue, qui vous aidera à établir un programme d'intégration, vous accompagnera et vous aidera pour tout ce qui sera nécessaire.

Plus d'informations sur le site internet : www.klita.gov.il Ministère de l'Alya et de l'Intégration 

Par ailleurs, nos représentants se tiennent à votre disposition dans les différentes antennes du Ministère.

